

## Agri-stabilité et Agri-Québec Plus Prolongation de l'inscription jusqu'au 31 juillet 2025

Avril 2025

La date limite d'inscription aux programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2025 est prolongée de trois mois en raison des incertitudes auxquelles fait face le secteur agricole actuellement.

Ainsi, la date limite d'inscription initialement fixée au 30 avril 2025 est reportée au **31 juillet 2025**, vous accordant un délai supplémentaire pour finaliser votre inscription auprès de votre [centre de services](#) de la FADQ. Cette mesure s'applique à toutes les productions agricoles sans exception.

### Pour les nouveaux participants

Vous avez jusqu'au 31 juillet 2025 pour vous inscrire et payer votre contribution sans pénalité.

### Pour les participants actuels

Le paiement de votre contribution est également reporté au 31 juillet 2025.

### Les programmes en quelques mots...

**Agri-stabilité** protège le revenu global de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ce programme, disponible pour la majorité des productions agricoles, se base sur vos données financières et stabilise votre marge de production en cas de baisse des revenus ou d'augmentation des dépenses.

**Agri-Québec Plus** offre une aide financière complémentaire aux entreprises agricoles québécoises participant à Agri-stabilité. Ce programme cible spécifiquement les produits agricoles non couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre.

Les participants à Agri-stabilité sont automatiquement inscrits au programme Agri-Québec Plus.

*Vous désirez enrichir votre compréhension de nos programmes?*

**[Visionnez nos webinaires](#)**

1 800 749-3646 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)